

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 30 juin 2023	N° 2023-359

Convocation du 23 juin 2023

Aujourd'hui vendredi 30 juin 2023 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Jean-Baptiste THONY, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON
M. Jean-François EGRON à Mme Nathalie LACUEY
Mme Claudine BICHET à M. Alain GARNIER
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Gilbert DODOGARAY
M. Nordine GUENDEZ à Mme Béatrice DE FRANÇOIS
Mme Pascale BRU à Mme Stephanie ANFRAY
Mme Eve DEMANGE à Mme Camille CHOPLIN
Mme Anne FAHMY à M. Thomas CAZENAVE
M. Nicolas FLORIAN à M. Max COLES
M. Jacques MANGON à M. Christian BAGATE
M. Guillaume MARI à Mme Anne LEPINE
Mme Pascale PAVONE à Mme Zeineb LOUNICI
M. Jérôme PEScina à M. Christophe DUPRAT
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Daphné GAUSSENS
M. Franck RAYNAL à M. Michel LABARDIN

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Alain CAZABONNE à partir de 17h45
M. Thomas CAZENAVE de 12h10 à 14h30 et à partir de 16h50
Mme Anne FAHMY de 12h10 à 14h30 et à partir de 16h50
M. Guillaume GARRIGUES à partir de 17h45
M. Michel LABARDIN à partir de 17h50
Mme Zeineb LOUNICI à partir de 18h20
M. Fabrice MORETTI à partir de 18h00
Mme Pascale PAVONE à partir de 18h20
M. Benoît RAUTUREAU à partir de 17h00
M. Franck RAYNAL à partir de 17h50
M. Fabien ROBERT à partir de 18h30
Mme Béatrice SABOURET de 17h10 à 17h45
M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 18h30
Mme Agnès VERSEPUY à partir de 18h00

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Alain ANZIANI à Mme Christine BOST de 12h40 à 14h30
M. Alain ANZIANI et à M. Stéphane DELPEYRAT de 14h30 à 15h50
M. Pierre HURMIC à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH de 11h20 à 14h30 et à partir de 17h10
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 16h50
M. Patrick LABESSE à Mme Laure CURVALE à partir de 12h30
Mme Marie-Claude NOEL à M. Patrick PAPADATO à partir de 13h00
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à Mme Céline PAPIN jusqu'à 14h30
Mme Brigitte BLOCH à M. Bastien RIVIERES de 11h25 à 14h30
Mme Andréa KISS à Mme Christine BOST à partir de 14h30
Mme Delphine JAMET à M. Stéphane PFEIFFER jusqu'à 13h00 et à partir de 18h00
M. Alexandre RUBIO à Mme Véronique FERREIRA à partir de 17h00
M. Baptiste MAURIN à Mme Pascale BOUSQUET-PITT à partir de 14h30
Mme Géraldine AMOUROUX à Mme Béatrice SABOURET à partir de 11h50
Mme Christine BONNEFOY à M. Thierry MILLET à partir de 16h35
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Myriam BRET jusqu'à 14h30
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Simone BONORON à partir de 14h30
Mme Myriam BRET à Mme Amandine BETES à partir de 14h30
M. Alain CAZABONNE à M. Fabien ROBERT de 12h18 à 15h40
Mme Typhaine CORNACCHIARI à M. Frédéric GIRO de 14h30 à 17h10
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET à partir de 13h20
Mme Anne FAHMY à M. Thomas CAZENAVE jusqu'à 12h10 et de 14h30 à 16h50
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Olivier ESCOTS à partir de 16h55
Mme Françoise FREMY à M. Baptiste MAURIN de 11h15 à 14h30
M. Guillaume GARRIGUES à M. Alain CAZABONNE de 16h40 à 17h45
Mme Daphné GAUSSENS à M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à partir de 17h00
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE à partir de 11h50
Mme Sylvie JUQUIN à M. Radouane-Cyrille JABER à partir de 17h00
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Sylvie JUSTOME de 11h15 à 14h30
Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Sylvie JUQUIN de 12h20 à 14h30
M. Thierry MILLET à M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM de 12h40 à 15h20
M. Michel POIGNONEC à M. Dominique ALCALA à partir de 12h10
M. Patrick PUJOL à M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 12h10
Mme Marie RECALDE à M. Bruno FARENIAUX jusqu'à 11h25 et de 12h05 à 15h30, de 16h35 à 18h15
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Jean-Marie TROUCHE de 14h30 à 17h40
Mme Béatrice SABOURET à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 17h45
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à M. Serge TOURNERIE de 10h30 à 14h30 et à partir de 17h20
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Fabien ROBERT de 10h50 à 18h30
M. Thierry TRIJOLET à Mme Anne-Eugénie GASPARD de 12h10 à 16h30
Mme Agnès VERSEPUY à M. Fabrice MORETTI de 13h00 à 18h00

EXCUSE(S) :

Madame Fabienne HELBIG, Monsieur Stéphane MARI.

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 30 juin 2023	<i>Délibération</i>
	Direction de la Nature	<i>N° 2023-359</i>

Groupement d'intérêt public Grand projet de villes Rive Droite (GIP-GPV) - Contrat de co-développement 2021-2023 - Subventions d'investissement et de fonctionnement 2023 - Projet Alimentaire de Territoire : études et actions - Convention - Décision -Autorisation

Monsieur Patrick PAPADATO présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Bordeaux Métropole a engagé une politique agricole et alimentaire durable au service de la valorisation du territoire depuis plus de 10 ans. Cet engagement s'est amplifié en 2018 avec la mise en place d'une politique agricole, et encore davantage avec l'adoption de son Projet Alimentaire Territorial (PAT) en novembre 2022. Depuis 2019, le Grand Projet de Villes Rive Droite a initié une démarche alimentaire de territoire avec pour ambition de répondre aux enjeux agricoles et alimentaires de la Métropole et plus particulièrement en lien avec les enjeux sociaux et de santé publique propres à la restauration collective publique du territoire du GPV.

Cette démarche alimentaire de territoire s'incarne à travers trois axes de travail :

- Accompagner, expérimenter et analyser la création d'activités agricoles en milieu urbain dense pour contribuer à l'accroissement de la production locale biologique prioritairement à destination de la restauration collective publique (6 000 repas/jour).
- Mettre en place, animer et observer une dynamique participative impliquant les acteurs locaux (élus, techniciens, mais aussi les autres citoyens, tels que les parents d'élèves et les associations locales) dans cette dynamique de transition sociale et agroécologique.
- Développer des actions de sensibilisation et/ou de formation à l'attention de ces acteurs locaux.

I – Projet Alimentaire de Territoire Rive Droite

1 - La poursuite d'une AMO de mise en production des fonciers de la Rive Droite en lien avec la restauration collective publique

L'AMO (2022-2023) a vocation à répondre aux volets production et transformation du Projet Alimentaire de Territoire de la Rive Droite, en accompagnant la mise en production des fonciers de la Rive Droite en lien avec la restauration collective publique. La mission s'inscrit dans la continuité du travail en cours de réalisation, en ayant pour actions :

- DEJA REALISE l'accompagnement dans la conduite de l'AMI pour trouver des porteurs de projets agricoles qui répondent aux objectifs fléchés par le GPV et ses communes membres.

- DEJA REALISE la réalisation d'une étude de programmation architecturale selon les besoins fléchés en bâtiments nécessaires à l'activité agricole.
- EN COURS l'accompagnement dans la contractualisation du partenariat public-privé avec le.s porteur.s de projet retenu.s et l'accompagnement technique de.s porteur.s de projet retenu.s dans la réalisation de leur projet de production.
- EN COURS l'accompagnement dans la définition de complémentarités avec les autres acteurs agricoles locaux pour répondre aux besoins de la restauration collective publique sans se limiter aux productions du territoire du GPV.
- EN COURS l'accompagnement des équipes de la restauration scolaire municipale (les cuisines centrales et les restaurants satellites) au changement de pratiques dans leurs établissements respectifs afin d'assurer la viabilité des projets agricoles via la garantie de l'introduction des produits (fruits et légumes) dans la restauration collective publique locale.

2 - Étude des fonctionnalités de la zone humide et stratégie de compensation du projet du Canon

Parmi les fonciers identifiés pour le développement d'une activité agricole en lien avec la restauration collective publique, le site du « Canon », propriété de la Métropole de Bordeaux et situé à Floirac, révèle des enjeux environnementaux importants. La présence supposée d'une zone humide, ainsi que les enjeux écologiques déjà identifiés, font peser un certain nombre de contraintes par rapport à l'utilisation agricole de ces parcelles (cf : diagnostic écologique et pédologique, Naturalia Environnement, 2020).

Cette mission a pour objet l'étude des fonctionnalités de la zone humide du Canon et l'élaboration d'une stratégie de compensation en lien avec la mise en place d'une activité agricole de maraîchage.

Le groupement de bureaux d'études Envolis – Siméthis – Becheler Conseils a été retenu pour mener cette mission, entamée en mars 2022.

Mi-2022, les conclusions du groupement, reconnues par les services de l'Etat (DDTM et DREAL), circonscivent la zone humide à deux zones non impactées par le projet agricole, dans ses périphéries Nord et Sud. En revanche, un impact sur une espèce protégée est avéré si un projet de maraîchage est effectivement mis en place. Le groupement travaille donc, en lien avec le GPV, à la recherche de foncier de compensation de l'impact du projet agricole. La mission du groupement englobe également la réalisation d'un dossier de demande de dérogation au titre de l'espèce protégée et un dossier loi sur l'eau (pour permettre la réalisation d'un bassin de collecte des eaux de ruissellement). Ces éléments de la mission seront réalisés courant 2023.

3 - Étude pour favoriser les liens entre les maraîchers et les cuisines centrales

L'intégration des légumes produits par les maraîchers installés suppose un accompagnement à la mise en lien avec les équipes des cuisines centrales (Bassens et Lormont) ainsi que du SIREC (Cenon et Floirac). Cet accompagnement comprend l'aide à la définition des plans de cultures en tenant compte des besoins des cuisines et la mise en place d'une convention de moyen et d'objectif permettant d'inscrire dans la durée les changements de pratiques.

4 - Développement des programmes de recherche-action QualipSo et SREALINA

Le Projet Alimentaire Territorial de la Rive Droite est mené en lien étroit avec la recherche via le programme « QualipSO - une alimentation de qualité dans la restauration collective publique comme levier d'une transition agricole, écologique et sociale ». Ce programme de recherche-action, co-porté par le CNRS (UMR 5319 Passages) et l'INRAE, implique des enseignants-chercheurs et des étudiants de l'Université Bordeaux-Montaigne, de Bordeaux Sciences Agro et de l'École Nationale Supérieure d'Architecture et du Paysage de Bordeaux. Chercheurs et étudiants observent, enquêtent et analysent les actions et expérimentations menées sur le terrain dans le cadre du PAT de la Rive Droite.

Le PAT de la Rive Droite est également un territoire d'étude du programme de recherche-action SEREALINA – Sécurité et Résilience Alimentaire en Nouvelle-Aquitaine. Ce programme interroge la durabilité et la résilience du système alimentaire dans sa globalité et des systèmes alimentaires des territoires qui composent la Région, dont le territoire du GPV. Rassemblant plus de quarante chercheurs de la Nouvelle-Aquitaine rattachés à 11 laboratoires de recherche en Sciences Humaines et Sociales, SEREALINA a notamment dressé le portrait de système alimentaire néo-aquitain.

En 2023, l'UMR Passages et le GPV Rive Droite poursuivent l'animation du programme de recherche QualipSo situé au cœur du développement et de la prise de recul du PAT de la Rive Droite.

5 - Communication globale projet

La communication permettra de valoriser le Projet Alimentaire de territoire et le projet « Quartiers Fertiles ». Cela constitue à la fois un vecteur de sensibilisation des habitants du territoire et au-delà, mais également un important moyen de rayonnement du projet :

- Valoriser les actions mises en œuvre sur le territoire
- Faire rayonner le projet
- S'assurer de la communication auprès des habitants des quartiers concernés.

II – Budget prévisionnel pour 2023

Le GPV sollicite l'aide financière de Bordeaux Métropole pour la somme de 40 500 €, ce qui représente 49,97 % du budget prévisionnel estimé à 81 054 €.

Le tableau ci-après précise les dépenses et les recettes correspondantes :

Budget prévisionnel fonctionnement 2023 (€ H.T.)				
Dépenses	Montant	Recettes	Montant	%
ETUDES AMO (Interco) > Etude éco. & juridique, mission d'accompagnement, suivi agro-environnemental	41 870	Bordeaux Métropole	40 500	49,97
PROJET DU CANON (Floirac) > Etude éco. & juridique, mission d'accompagnement, suivi agro-environnemental	10 684			
ETUDE Lien entre maraîchers et cuisines (interco) > Prestation, actions, sensibilisation	2 000			
RECHERCHE-ACTION QUALIPSO > Développement de la recherche-action	11 500	Autofinancement	40 554	50,03
COMMUNICATION > Communication support des actions	15 000			
Total dépenses	81 054	Total recettes	81 054	100

La subvention de Bordeaux Métropole sera répartie de la manière suivante :

BUDGET PREVISIONNEL 2023 (€ H.T.)			
Dépenses	Montant des dépenses	Recettes	Montant et % des subvention

<p>ETUDES AMO (Interco) > Etude éco. & juridique, mission d'accompagnement, suivi agro-environnemental</p> <p>PROJET DU CANON (Flourac) > Etude éco. & juridique, mission d'accompagnement, suivi agro-environnemental</p> <p>ETUDE Lien entre maraîchers et cuisines (interco) > Prestation, actions, sensibilisation</p>	54 554 €	Subvention d'investissement (études et actions liées à des travaux, investissements et mises en œuvre de projets agricoles)	27 250 € 49,95 %
<p>RECHERCHE-ACTION QUALIPSO > Développement de la recherche-action</p> <p>COMMUNICATION > Communication support des actions</p>	26 500 €	Subvention de fonctionnement	13 250 € 50 %
Total	81 054 €	Total	40 500 € - 49,97 % du projet

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5217-10-3 relatif aux modalités d'octroi des subventions,

VU la délibération métropolitaine n° 2022-770 du 24 novembre 2022 relative à l'adoption de la stratégie de résilience agricole et alimentaire,

VU la délibération métropolitaine n°2018-154 du 23 mars 2018 relative au dispositif d'aide financière des Projets nature et agriculture,

VU la délibération métropolitaine n°2020-124 du 14 février 2020 relative à la Prolongation de la convention constitutive du GIP jusqu'au 31 décembre 2026,

VU le dossier de demande d'aide du 15 février 2022 présenté par le GIP-GPV,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE le Projet Alimentaire de territoire et le projet 'Quartiers Fertiles' du GIP GPV Rive Droite valorise l'agriculture métropolitaine, les circuits courts alimentaires et allie le développement d'une alimentation de qualité accessible au plus grand nombre, à une démarche environnementale, éducative et sociale

DECIDE

Article 1 : d'attribuer au GIP-GPV une subvention d'investissement de 27 250 € au titre du Projet Alimentaire de territoire de la Rive Droite et pour le développement de sites agricoles.

Article 2 : d'attribuer au GIP-GPV Rive Droite une subvention de fonctionnement de 13 250 € au titre du Projet Alimentaire de territoire de la Rive Droite et pour le

développement de sites agricoles

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention ci-annexée destinée à définir les modalités de règlement de ces subventions.

Article 4 : d'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Article 5 : d'imputer la dépense de 27 250 € sur le budget principal de l'exercice 2023 en section d'investissement, chapitre 204, compte 2324, fonction 76.

Article 6 : d'imputer la dépense de 13 250 € sur le budget principal de l'exercice 2023, en section de fonctionnement, chapitre 65, compte 657381, fonction 76.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Monsieur MORISSET;

Ne prend pas part au vote : Monsieur TOUZEAU, Monsieur EGRON, Monsieur PUYOBRAU, Monsieur RUBIO, Madame LACUEY, Madame LEPINE

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 30 juin 2023

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 6 JUILLET 2023	Pour expédition conforme, le Vice-président, Monsieur Patrick PAPADATO
DATE DE MISE EN LIGNE : 7 JUILLET 2023	